

2011 > 2016

Quand l'université change... étudier prend une nouvelle dimension.



Université
de Toulouse

UNIVERSITE
DE TOULOUSE
LE MIRAIL



lareconstruction.univ-tlse2.fr

Une nouvelle page de notre histoire : la reconstruction du campus du Mirail



L'Université de Toulouse II-Le Mirail est héritière d'une longue tradition d'humanisme et d'ouverture disciplinaire qui s'inaugure dès 1229 par la création de l'Université de Toulouse. Jusqu'au milieu du vingtième siècle, elle occupe le centre ville.

La forte croissance des effectifs étudiants en lettres et sciences humaines à partir des années soixante conduit l'université des lettres à venir prendre place **en 1971** au cœur de la ville nouvelle du Mirail, le « miroir » en occitan. Cette **nouvelle université des Arts, Lettres, Langues, Sciences Humaines et Sociales** s'installe alors dans un ensemble de bâtiments caractéristiques de l'urbanisme et de l'architecture des années soixante, **conçu pour accueillir dix mille étudiants.**

Ce nouveau site s'avère rapidement trop étriqué pour des effectifs étudiants qui ne cessent de croître jusqu'à atteindre 27 000 étudiants dans les années quatre-vingt-dix. De surcroît, les bâtiments présentent dès leur réception **des malfaçons** qui, malgré des travaux de réparation menés dans les années quatre-vingts, **ne seront jamais totalement effacés.** De fait, les conditions d'études – encore aggravées par l'explosion de l'usine AZF en 2001 – ne cessent de se dégrader. Aussi, malgré différents plans d'urgence menés dans les années quatre-vingt-dix et 2000 et en dépit de la construction ou de la rénovation de bâtiments (Maison de la Recherche, Unité de Formation et Recherche d'histoire, Bibliothèque Universitaire Centrale, Fabrique...), **la situation du bâti demeurait un problème majeur** au point que sa démolition totale et/ou le déménagement de l'université ailleurs dans la ville sont un moment envisagés.

La réflexion engagée alors par l'établissement conduit, d'une part, à affirmer le principe d'un maintien de l'université sur le site du Mirail et, d'autre part, à l'adoption d'un premier schéma directeur en 2003 puis d'un second **en 2009 qui précisent les grands principes d'un nouvel aménagement du campus.** Par ailleurs, les collectivités territoriales et l'État affirment leur soutien au projet de reconstruction en abondant deux Contrats de Projet État-Région successifs (2000-2006 et 2007-2013) pour un montant total de **plus de 110 millions d'euros.** Enfin, en septembre 2009, le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche attribue une enveloppe de **175 millions d'euros** de crédits budgétaires pour permettre l'achèvement de la reconstruction de l'université dans le cadre d'une procédure de contrat de partenariat public-privé. L'addition des crédits CPER et des crédits d'État permet dès lors de programmer **la reconstruction intégrale de l'université d'ici 2016.**

Pour autant, cette opération de reconstruction intégrale ne se limite pas à produire de nouveaux bâtiments. C'est bien plus que cela. Ce projet de reconstruction s'articule étroitement avec **un projet d'établissement ambitieux** qui vise à inscrire l'Université de Toulouse II-Le Mirail au meilleur niveau : reconstruire une université qui accueille mieux ses étudiants ; proposer des espaces de travail de qualité pour les enseignants-chercheurs, les personnels comme pour les étudiants ; offrir aussi de nouveaux équipements (espaces numériques, sportifs et culturels...) ; dynamiser la vie étudiante.

La présente brochure vous invite à découvrir ce que sera le campus à l'horizon 2016. **Un campus totalement rénové, réellement attractif, au service de la formation et de la recherche,** mieux relié à la ville et notamment au quartier du Mirail, ancré dans les principes du développement durable.

Elle retrace aussi l'itinéraire des différentes prises de décision – passées et à venir – ses dates, ses procédures, ses étapes, car rien ne s'est fait et rien ne se fera sans l'étroite association de tous à l'élaboration de ce projet ambitieux et fondateur.

*Daniel Filâtre
Président de l'Université de Toulouse II-Le Mirail*

Sommaire



CHAPITRE I Reconstruction intégrale du site principal de l'Université de Toulouse II-Le Mirail..... P 6

- 1 – Créer des espaces propices aux études
et à la qualité de vie..... P 8
 - a) L'Université de Toulouse II-Le Mirail en 2016..... P 10
 - b) Les grandes lignes du nouvel aménagement..... P 12
- 2 – Soutenir le développement de l'université..... P 14
 - a) Une ambition pour la réussite des étudiants..... P 14
 - b) Conforter la recherche..... P 15
 - c) La reconstruction au service des missions de l'université..... P 16
- 3 – Renforcer les liens avec la ville..... P 18
- 4 – Créer un site universitaire exemplaire en termes
de développement durable..... P 20

CHAPITRE II La concertation..... P 22

- 1 – Les principes de la concertation..... P 22
- 2 – Les acteurs de la concertation..... P 23

CHAPITRE III Les principaux modes de financement de la reconstruction..... P 24

- 1 – Les Contrats de Projets État-Région (CPER)..... P 24
 - a) CPER 2000-2006..... P 24
 - b) CPER 2007-2013..... P 26
- 2 – L'Opération campus..... P 28
 - a) Le partenariat public-privé (PPP)..... P 30
 - b) Idées reçues sur le PPP..... P 32
 - c) Le dialogue compétitif..... P 34
 - d) Les chantiers..... P 36

CHAPITRE IV Les dates clés du site principal de l'Université de Toulouse II-Le Mirail..... P 38

Directeur de la publication : Daniel Filâtre

Conception, rédaction et réalisation : Rivière&co - Décembre 2011

Imprimé sur papier mixte issu de sources responsables EU Ecolabel : FR/011/003. Notre imprimeur titulaire de la marque Imprim'vert 2011 applique des mesures de protection de l'environnement.

Crédits photos : couverture : Ch. Rivière. p2 : E. Lescale. p6 : D.Viet/Mairie de Toulouse ; p8 : L.Schmitt/Communication UTM ; p11 et 12 : AARP-Urbane ; p14 : D.Avril/Photographe UTM, p18 et 24 : J.Vieira/Photographe UTM ; p26 : Atelier 13/J-P.Loupiac

CHAPITRE I RECONSTRUCTION INTÉGRALE DU SITE PRINCIPAL DE L'UNIVERSITÉ DE TOULOUSE II-LE MIRAIL



■ Une reconstruction nécessaire

Conçu dans les années soixante comme un élément structurant de la ville nouvelle du Mirail mais livré incomplet dans les années soixante-dix, le site universitaire du Mirail a présenté dès le départ des dysfonctionnements majeurs. À cause d'une fréquentation plus élevée que prévue (plus de 25 000 étudiants contre une capacité d'accueil de 10 000) et d'une maintenance insuffisante, l'état du site s'est considérablement dégradé au fil des ans. Malgré le plan d'urgence des années quatre-vingt-dix, le Plan Université 2000 et l'édification de nouveaux bâtiments, la situation immobilière du site universitaire est restée un problème majeur pour les étudiants, les enseignants-chercheurs et les personnels administratifs et techniques de l'établissement.

■ Un engagement de l'État

Pour ces raisons, au début des années 2000, l'État retient le principe d'une reconstruction du site. Cette décision se prolonge par l'Opération campus qui prévoit pour l'Université de Toulouse II-Le Mirail, en complément des opérations de Contrats de Projets État-Région déjà engagées, un investissement de l'État de 175 millions d'euros. L'objectif visé est la reconstruction-réhabilitation intégrale du site universitaire d'ici le début de l'année 2016. L'État prendra en charge le coût de l'opération ainsi que les coûts de gestion et d'entretien des bâtiments pendant toute la durée du contrat de partenariat public-privé.

■ Reconstruire mais aussi réhabiliter

La reconstruction de l'Université de Toulouse II-Le Mirail est l'une des plus importantes opérations à l'échelle nationale. Elle concerne l'ensemble du site, ce qui représente 129 051 m² SHON⁽¹⁾ d'espaces intérieurs et un total de 23 hectares entièrement réaménagés dans une démarche de développement durable. Le site conçu par l'équipe Candilis-Josic-Woods fera l'objet d'une opération lourde de réhabilitation. L'idée est de conserver la trame orthogonale et les patios intérieurs tout en les adaptant aux exigences fonctionnelles, esthétiques et techniques d'aujourd'hui. L'université souhaite en effet que ce bâti caractéristique de la production des années soixante soit repris dans son projet de patrimonialisation et réinterprété selon les besoins et les usages contemporains.

■ Les objectifs de la reconstruction

La reconstruction de l'Université de Toulouse II-Le Mirail répond à quatre objectifs principaux :

- Créer des espaces propices aux études et à la qualité de vie.
- Soutenir le développement de l'université.
- Renforcer les liens avec la ville.
- Créer un site universitaire exemplaire en termes de développement durable.

CHAPITRE I

RECONSTRUCTION INTÉGRALE DU SITE PRINCIPAL DE L'UNIVERSITÉ DE TOULOUSE II-LE MIRAIL



1 - Créer des espaces propices aux études et à la qualité de vie

■ Une nouvelle attractivité

Aujourd'hui, l'Université de Toulouse II-Le Mirail affiche son ambition : offrir un cadre de vie, de travail et d'études au niveau des plus hauts standards internationaux. Avec ses bâtiments au design contemporain, ses espaces extérieurs réaménagés, ses nouveaux lieux de vie et les excellentes conditions de travail qu'elle va désormais pouvoir offrir, l'université crée une réponse adaptée aux besoins de la communauté universitaire.

Une attention particulière est portée à la qualité architecturale, à la maintenance des bâtiments, aux espaces publics extérieurs, au confort des espaces de travail, mais aussi à la qualité de ses liaisons avec le quartier et la ville. Salles de cours, amphithéâtres, centres de ressources documentaires, bureaux des enseignants-chercheurs et du personnel administratif et technique, laboratoires, mais aussi terrains de sports, restaurant, cafétérias, espaces de repos et de débats... chaque lieu est pensé pour favoriser la qualité de la formation et de la recherche, le bien-être de tous, et pour améliorer l'attractivité de l'université.

■ Urbaine et pourtant si verte

À quoi ressemblera la nouvelle université ? Elle gardera le caractère urbain que l'agence Candilis-Josic-Woods avait voulu lui donner et accordera une plus grande place aux espaces verts et publics. De nouveaux axes de circulation seront créés et reliés au parc du château afin de mettre en valeur les qualités naturelles du site. Demain, l'université présentera un nouveau visage : plus accueillant, plus aéré et plus vert. Pour préserver la quiétude de ces lieux, les voitures seront cantonnées aux abords du site. Priorité sera donnée aux déplacements piétons.

■ Bien plus qu'une université... un quartier !

La reconstruction est l'occasion de repenser les conditions quotidiennes d'étude et de travail de chacun et d'optimiser l'accessibilité des bâtiments pour tous. Hiver comme été, l'université sera désormais un lieu confortable et agréable à vivre. On s'y sentira bien, en sécurité. On aura envie d'y déjeuner, de se détendre entre les cours. On y viendra pour assister à des spectacles, pour découvrir de nouveaux artistes, pour goûter aux cuisines du monde, pour faire du sport... Le campus du Mirail ne sera pas seulement un lieu consacré aux études et à la recherche, mais un véritable lieu de vie. Il ressemblera à un nouveau quartier qui offrira une grande diversité de services. On aura envie d'y venir et, plus encore, d'y rester.

CHAPITRE I

RECONSTRUCTION INTÉGRALE DU SITE PRINCIPAL DE L'UNIVERSITÉ DE TOULOUSE II-LE MIRAIL

a) L'Université de Toulouse II-Le Mirail en 2016

- 1** La façade sud de l'université regroupe les activités universitaires ouvertes sur la ville.
- 2** Mis en valeur par un meilleur agencement des espaces et par la création-réhabilitation d'équipements sportifs, le nord est conçu comme une nouvelle ouverture sur la ville, un pendant à la façade sud.
- 3** La réhabilitation du parvis de l'université donne le ton et indique à chacun l'entrée dans un espace universitaire accueillant.
- 4** La Ville réaménage la rue qui mène du métro jusqu'au parvis de l'université, et la rend aux piétons.
- 5** Les séparations entre le parc et l'université disparaissent afin que chacun se réapproprie cet espace de détente.
- 6** L'esplanade s'étire du château au périphérique. C'est le poumon vert de l'université. D'ouest en est mais aussi du nord jusqu'au sud, l'université se colore de vert.
- 7** Les rues et les patios sont réinventés. Mais l'esprit de l'équipe Candilis-Josic-Woods est toujours là !
- 8** Les places de parkings sont plus discrètes et clairement séparées des cheminements piétons.
- 9** Côté périphérique, l'université devient plus visible... on l'identifie d'emblée.





b) Les grandes lignes du nouvel aménagement

« Le projet de reconstruction est un processus de longue durée. Frustrant lorsqu'il donne l'impression de ne pas progresser, mais enthousiasmant dès lors que de nouveaux bâtiments viennent prendre place sur le campus et visiblement en transformer le cadre de vie. Engagé depuis le début des années 2000, constamment soutenu par les différents présidents qui se sont succédé aux responsabilités, ce projet, s'il a mobilisé des experts extérieurs, s'est aussi appuyé sur la propre expertise des acteurs de la communauté universitaire. Ce processus de concertation a donné lieu à l'élaboration d'un schéma directeur et d'un programme fonctionnel validés en 2010 qui formalisent l'ensemble des besoins exprimés par la communauté.

Ce campus qui était dans les années 60 un modèle envié d'organisation de l'espace universitaire, doit aujourd'hui, pour atteindre les standards du XXI^e siècle, réaffirmer une ambition forte. Celle-ci s'exprime au travers d'un ensemble d'exigences adressées aux architectes et constructeurs. La réalisation devra ainsi être exemplaire en matière de confort (thermique été/hiver, acoustique, ergonomique) des espaces produits, de qualité (fonctionnalité, innovation technologique et robustesse) des réalisations et des équipements, et capable de produire des espaces économes en coûts de fonctionnement. Les espaces extérieurs – ceux qui relient les entités entre elles et contribuent à identifier le territoire de l'université – sont également pris en compte dans le programme de travaux.

De nouveaux espaces vont aussi prendre place sur le campus et participer à son animation et sa vitalité : des lieux dédiés à la vie étudiante (foyers, centres de ressources documentaires), au sport (réhabilitation du terrain de sport, salle de musculation, de tir à l'arc, de sports de combat), à la culture, à la convivialité. Enfin, une université réhabilitée dans un environnement urbain dégradé n'aurait pas de sens. La réflexion sur la reconstruction passe ainsi par une meilleure intégration et visibilité du campus dans son quartier. Ce travail d'intégration urbaine a été mené en étroite partenariat avec la ville. »

Nicolas Golovtchenko
Vice-président délégué au patrimoine universitaire

La reconstruction a démarré avec l'élaboration d'un schéma directeur (2003), c'est-à-dire d'un document qui définit le projet d'aménagement dans ses grandes lignes. Modifié, enrichi en 2009 puis validé en 2010 par le Conseil d'administration de l'université, il résulte du travail réalisé par l'agence d'urbanisme Urbane associée à ARPP, avec le concours des programmistes du bureau d'études Artelia et des personnels mobilisés dans les groupes de travail (2009-2010).

■ Faire de l'Université de Toulouse II-Le Mirail une véritable université-quartier

Nouveau quartier au cœur de la ville, l'université sera riche de la diversité de ses services et de la qualité de ses aménagements. Les urbanistes ont travaillé à la différenciation et à la fonctionnalité des espaces. Ainsi, les espaces publics extérieurs seront accessibles, attractifs, ouverts à tous et tout le temps ; les espaces intérieurs seront travaillés comme des espaces privés, « sanctuarisés » car dédiés aux études et à la recherche. Par ailleurs, les espaces entre les bâtiments seront particulièrement soignés. La nature sera au cœur du projet.

« Il nous fallait d'abord comprendre le lieu pour continuer à écrire son histoire. Nous avons donc observé le site, son organisation, ses usages, ses circulations mais aussi ses défauts et ses qualités. L'idée était de partir de l'histoire du lieu et de garder tout ce qui fait son intérêt, notamment le parc, les patios et la proximité des bâtiments entre eux. Nous avons donc travaillé sur les espaces collectifs. Ainsi, le grand patio devient une prairie, les espaces verts s'étendent d'ouest en est mais aussi du nord au sud. Les patios, la prairie, le parc et les places arborées offriront une vraie diversité paysagère tout en donnant une nouvelle unité au site, et c'est là le changement fondamental. L'Université de Toulouse II-Le Mirail va devenir une université-jardin. Dans cette optique, le travail sur les volumes est significatif. Si les bâtiments sont plus hauts en bordure du site, et ainsi plus visibles de l'extérieur, ils resteront en revanche plus bas en son cœur. Mais ce sera un cœur qui respire et qui laisse voir la prairie et le parc, sans frontières. »

Anne Péré, agence Urbane

Le nouveau campus en quelques chiffres :

- 94 000 m² de bâtiments rénovés ou reconstruits.
- 1200 places de parking.
- Un ensemble total de 129 051 m² plus vaste qu'aujourd'hui (109 557 m²).

CHAPITRE I

RECONSTRUCTION INTÉGRALE DU SITE
PRINCIPAL DE L'UNIVERSITÉ DE TOULOUSE II-LE MIRAIL



2- Soutenir le développement de l'université

La reconstruction de l'Université de Toulouse II-Le Mirail s'accompagne d'une nouvelle dynamique pédagogique et scientifique, portée par le Projet d'Établissement 2011-2015.

a) Une ambition pour la réussite des étudiants

L'université a affiché dès la rentrée 2011 quatre priorités, inscrites au projet d'établissement : l'accompagnement à la construction du projet étudiant, le renforcement d'une dynamique d'insertion professionnelle par une approche Formations-Métiers, un engagement dans l'innovation pédagogique, une démarche qualité des formations.

■ Des cursus de licence renouvelés et renforcés

Les nouveaux cursus de licence offrent à la fois des parcours types et différenciés, qui améliorent les possibilités d'orientation et de réorientation, et s'appuient sur une approche «savoirs et compétences». Les équipes pédagogiques ont élaboré des modules spécifiques d'accompagnement personnalisé de l'étudiant et un accent particulier a été mis sur les compétences additionnelles : langue vivante obligatoire, enseignements informatiques, certifications...

■ Des masters mieux structurés et professionnalisants

Les masters, structurés en 4 semestres coordonnés, facilitent la mobilité étudiante, les parcours européens et internationaux, et les stages. Le cursus permet aux étudiants la poursuite d'une langue vivante, et propose des enseignements spécifiques : construction d'un projet, pratique de la communication, informatique appliquée... L'encadrement pédagogique est renforcé.

■ L'insertion professionnelle : une préoccupation majeure

Les cursus licence et master sont conçus comme des formations professionnalisantes. Outre l'accompagnement constant de chaque étudiant dans son projet professionnel, l'université met en place une politique de stages en licence générale comme en master, et développe ses formations en alternance à tous les niveaux. La Direction de l'Orientation, des Stages et de l'Insertion et le service de la Formation Continue appuient cette politique de développement.

b) Conforter la recherche

L'université apparaît au niveau international comme l'un des grands établissements de recherche en Arts-Lettres-Langues et Sciences Humaines et Sociales. Afin de poursuivre son développement scientifique, elle se donne cinq objectifs principaux : accroître la qualité de sa recherche et sa visibilité à l'échelle européenne et internationale ; développer les interfaces entre les grands champs scientifiques ; conforter son engagement dans la dynamique du site Université de Toulouse ; renforcer l'attractivité et le développement international ; poursuivre la diffusion et la valorisation des recherches en contribuant au développement économique, social et culturel de la société.

CHAPITRE I

RECONSTRUCTION INTÉGRALE DU SITE PRINCIPAL DE L'UNIVERSITÉ DE TOULOUSE II-LE MIRAIL



c) La reconstruction au service des missions de l'université

La reconstruction-réhabilitation va également permettre à l'université de :

- **Donner de nouveaux moyens aux UFR**

La reconstruction va renforcer l'identité de chaque UFR et assurer un nouveau cadre conforme à ses besoins. Il sera propice au développement d'une nouvelle dynamique en termes d'offre pédagogique, de vie étudiante, de recherche, de valorisation et de diffusion de la recherche. Le projet vise à offrir des espaces de travail adaptés, à favoriser le travail en commun, et bénéficie d'aménagements particuliers, ici un auditorium, là un centre de consultation psychologique et ailleurs des salles de pratique artistique.

- **Enrichir la vie sur le campus**

Le projet facilitera la diffusion et la promotion des initiatives émanant des réseaux associatifs, culturels, politiques et sportifs. Il s'agira de renforcer les échanges et de développer les lieux de vie étudiante (Fabrique culturelle, Maison des Initiatives Étudiantes, Arche réaménagée, foyers, cafétérias).

- **Créer des centres de ressources documentaires et multimédia**

Les nouveaux centres de ressources s'inspirent du modèle des « learning centers » afin d'offrir aux usagers davantage de services. Ils accueilleront de nouveaux espaces. Certains seront propices à la concentration, d'autres permettront les échanges, d'autres encore seront dédiés à la lecture des journaux ou à la consultation du web. D'ici 2016, l'Université de Toulouse II-Le Mirail regroupera ses bibliothèques pour compter au final une Bibliothèque Universitaire Centrale et quatre centres de ressources : UFR de Psychologie ; UFR Sciences, Espaces, Sociétés et UFR Histoire, Arts, Archéologie ; UFR Lettres, Philosophie, Musique ; UFR de Langues, Littératures et Civilisations Étrangères.

- **Mieux intégrer les activités de recherche dans le campus**

En parallèle de l'extension de la Maison de la Recherche, certaines activités scientifiques intégreront les locaux des UFR afin de favoriser les échanges entre étudiants et chercheurs et l'organisation de séminaires, colloques et autres symposiums au cœur même des UFR.

- **Favoriser la coopération entre les composantes**

Le nouvel aménagement du site va permettre de localiser les UFR de manière plus cohérente afin de faire jouer leurs complémentarités, de développer l'interdisciplinarité entre les grands champs scientifiques et de faire émerger des projets scientifiques et des dispositifs de formation novateurs.

- **Promouvoir l'innovation technologique**

L'université se dote d'outils et de services numériques de haut niveau dans l'ensemble de ses activités. Nouveaux outils de numérisation des corpus, de sécurisation du travail en réseau, installation de matériel de visio-conférence dans les amphithéâtres... l'université complète ses moyens pour devenir un véritable « campus numérique ».

- **Accueillir de nouveaux partenaires**

L'université diversifie son offre en prévoyant d'accueillir dès 2015, au sein du pôle Archéosciences, l'Institut National de Recherches Archéologiques Préventives (INRAP) et le Service Régional de l'Archéologie de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC). Par ailleurs, l'École Nationale Supérieure d'Architecture de Toulouse (ENSA de Toulouse) a programmé son déménagement sur le site.

CHAPITRE I

RECONSTRUCTION INTÉGRALE DU SITE PRINCIPAL DE L'UNIVERSITÉ DE TOULOUSE II-LE MIRAIL



3 - Renforcer les liens avec la ville

La reconstruction de l'Université de Toulouse II-Le Mirail comme une université-quartier s'articule avec le Grand Projet de Ville (GPV), dont l'ambition est de réhabiliter les quartiers Bagatelle-Faourette, Reynerie-Bellefontaine et Empalot. Au Mirail, le GPV prévoit de réaménager la liaison entre la ville et l'université. Ainsi, la rue de l'Université du Mirail sera entièrement réhabilitée et deviendra piétonne. La dalle commerciale sera aménagée. La station de métro sera ouverte de façon évidente à la fois côté ville et côté université. Le GPV entend également promouvoir la synergie entre les structures du quartier que sont la Fabrique, la

future Maison de l'Image, le château de la Reynerie, la future Médiathèque Grand M et le Centre culturel Alban Minville de Bellefontaine.

■ Offrir de nouveaux services aux Toulousains

En regroupant sur sa façade sud l'Université ouverte, la Fabrique, la Bibliothèque Universitaire Centrale, le Restaurant universitaire, la Maison de la Recherche – c'est-à-dire tous les bâtiments qui pourront offrir également des services aux habitants – l'Université de Toulouse II-Le Mirail dit haut et fort sa volonté d'ouverture. Mieux encore, elle invente de nouvelles relations avec les Toulousains. D'ici 2016, de nouveaux services seront mis en place.

- **La Fabrique** s'ouvrira à la ville en soirée pour devenir un nouveau lieu de concert et – pourquoi pas ? – une annexe des plus grandes salles toulousaines.
- **Le Restaurant universitaire** entend réinventer ses fonctions et prolonger l'action du Centre d'Initiatives Artistiques de l'Université de Toulouse II-Le Mirail (CIAM), en accueillant des expositions et des concerts.
- **Les équipements sportifs** (tir à l'arc, sports de combat, musculation, etc.) seront accessibles aux étudiants et à l'ensemble de la population.
- **Les logements étudiants solidaires** se développeront grâce à l'action commune de l'université, de Habitat Toulouse (opérateur public de l'habitat social) et de l'Association de la Fondation Étudiante pour la Ville (AFEV). Ainsi, dans le cadre du projet de Kolocation À Projets Solidaires (Kaps) initié par l'AFEV, entre 80 et 100 étudiants seront logés à proximité de l'université dans des logements à loyers réduits. En contrepartie, ils développeront un projet solidaire éducatif, culturel ou citoyen au cœur du Mirail.
- **Un centre de consultation psychologique** ouvrira ses portes. Il sera à la fois une école d'application pour les étudiants titulaires de master en psychologie et un lieu de consultation pour les pathologies relevant du champ de l'enfance en souffrance.
- **Le pôle Archéosciences** accueillera une unité de formation de recherche en archéologie et sera également un espace scénographique, un espace de diffusion ouvert aux Toulousains.

L'université ne se restructure pas toute seule mais avec la ville. Mieux, elle veut contribuer au développement du quartier et au bien-être des Toulousains.

CHAPITRE I

RECONSTRUCTION INTÉGRALE DU SITE PRINCIPAL DE L'UNIVERSITÉ DE TOULOUSE II-LE MIRAIL



4 - Créer un site universitaire exemplaire en termes de développement durable

Conçue dans les années 60 et difficile à entretenir en raison de malfaçons initiales, l'université est aujourd'hui bien loin d'être un modèle en termes de développement durable (en dehors des nouveaux bâtiments qui respectent la réglementation thermique en vigueur). Avec la reconstruction-réhabilitation intégrale de son site, elle a la chance de pouvoir rattraper son retard et mieux encore, de devenir une université exemplaire. Pour le plus grand confort de tous, mais aussi pour réaliser des

économies en coût de fonctionnement et remplir son devoir d'institution éco-responsable, l'université s'engage aujourd'hui à ce que ses futures constructions atteignent les standards de la Haute Qualité Environnementale (HQE).

Pour ce faire, la commission « Éco-campus » de l'université a défini trois principes directeurs :

■ La maîtrise de l'énergie

Priorité est donnée à la sobriété énergétique des bâtiments, qu'il s'agisse du chauffage, du rafraîchissement ou de l'électricité. Des panneaux solaires photovoltaïques et un système de récupération des eaux de pluie pour alimenter les chasses d'eau seront par exemple installés.

■ La maîtrise des coûts d'exploitation

La maîtrise des coûts de l'énergie n'est qu'un des aspects des coûts d'exploitation des bâtiments. Les réparations, l'entretien, le nettoyage, la sécurisation, la modularité, l'évolution et l'adaptabilité des locaux seront pensés dès la conception afin de minimiser les coûts de fonctionnement ultérieurs. Dans cette même logique, la gestion de l'eau, de la lumière naturelle et du confort thermique sera optimisée.

■ L'insertion dans un campus vert

Les espaces verts sans voiture constitueront le cœur de l'université. Des cheminements piétons et cyclistes nettement séparés des voies d'accès aux parkings permettront de relier aisément les différents bâtiments. Des stationnements vélo confortables, accessibles et sécurisés seront créés. La capacité de stationnement (environ 1 200 places) ne sera pas augmentée afin de ne pas attirer davantage d'automobiles. L'accès multimodal et l'autopartage seront favorisés. Par ailleurs, afin de sensibiliser les usagers de l'université aux problématiques environnementales et de créer une atmosphère propice aux comportements écologiques et citoyens, la commission « Éco-campus » a souhaité que les projets architecturaux soient porteurs de « signes extérieurs d'écologie » (végétalisation, matériaux durables, cheminements piétons et cyclistes bien délimités, panneaux solaires, etc.). L'idée est que les usagers puissent identifier au premier regard la politique environnementale engagée par l'université.

CHAPITRE II LA CONCERTATION



1 - Les principes de la concertation

Afin d'élaborer un schéma directeur qui réponde au mieux aux attentes de la communauté universitaire, l'Université de Toulouse II-Le Mirail a poursuivi en 2010 la concertation engagée en 2000 avec l'ensemble de ses usagers. Des enseignants, des enseignants-chercheurs, des membres du personnel administratif et technique et des étudiants se sont mobilisés pour définir le programme fonctionnel, c'est-à-dire le document qui formalise leurs besoins en termes de fonctionnalité des espaces et donc de mètres carrés nécessaires. Pour ce faire, ils se sont réunis en groupes de travail représentant l'ensemble des composantes de l'université, autour de thématiques spécifiques et transversales (UFR, vie étudiante, recherche, espaces publics, sûreté, maintenance, etc.). Chaque thème a fait l'objet d'échanges avec les instances de l'université.

Des besoins jusqu'au pré-programme

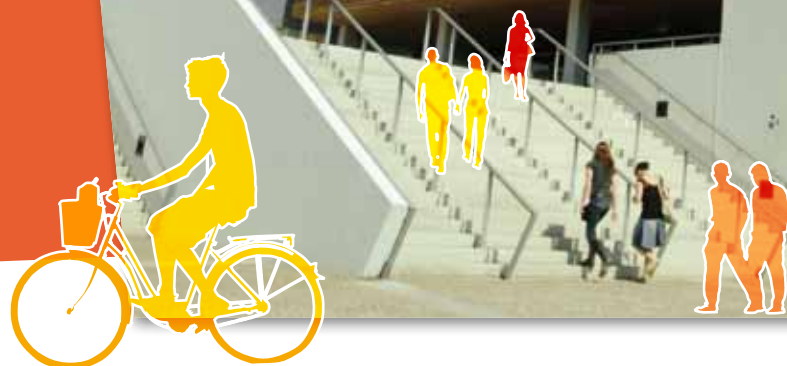
L'université a ensuite rédigé un pré-programme en fonction des besoins exprimés par le programme fonctionnel, mais aussi en tenant compte du budget alloué. Afin de répondre équitablement aux différentes attentes, un principe de régulation entre les composantes a été mis en place et voté par le Conseil d'administration de l'université. Ainsi, pour chaque UFR, les mètres carrés ont été attribués en proportion de la population étudiante, en prenant en compte les spécificités pédagogiques et en optimisant la mutualisation des salles. Ces décisions, présentées en Congrès, validées en Conseil d'administration, ont fait l'objet d'une double expertise par le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et par le ministère des Finances qui ont donné leur aval.

2 - Les acteurs de la concertation

La reconstruction de l'université est issue d'une démarche concertée avec l'ensemble de ses acteurs et les collectivités territoriales concernées.

- 13 groupes de travail (sport, espaces de convivialité, maintenance...).
- Le Conseil d'administration.
- Le Congrès : composé des membres des conseils centraux de l'université.
- Le Comité Technique Paritaire (CTP) : le CTP réunit les représentations de l'administration de l'université et les représentations syndicales. Il s'est intéressé tout particulièrement aux effets de la reconstruction sur les conditions de travail.
- La Mission d'Appui aux Partenariats Publics-Privés (MAPPP) : La MAPPP est un organisme expert rattaché au Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie qui fournit aux personnes publiques un appui dans la préparation, la négociation et le suivi des contrats de partenariat.
- Le Comité de Pilotage partenarial (COPIL) qui associe l'université, le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, le PRES Université de Toulouse, le ministère de l'Économie, le ministère du Budget, le rectorat de l'Académie de Toulouse, la préfecture de région Midi-Pyrénées, le Conseil régional Midi-Pyrénées, le Conseil général de la Haute-Garonne, la Communauté urbaine du Grand Toulouse, la mairie de Toulouse, le Sicoval, le Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires (CROUS), le Secrétariat Général pour les Affaires Régionales (SGAR).
- Les Assistants à Personnes Publiques (APP), c'est-à-dire les entreprises qui conseillent et accompagnent l'université dans sa reconstruction : Coteba (entreprise d'ingénierie et de management de projets du groupe Artelia spécialisée dans le domaine de la construction), Norton Rose (conseil juridique), C5P (conseil financier), Urbane (urbaniste), ARPP (architecte), ADDENDA (expert environnement), SLH (bureau d'études techniques voiries et réseaux divers).

CHAPITRE III LES PRINCIPAUX MODES DE FINANCEMENT DE LA RECONSTRUCTION



La reconstruction-réhabilitation intégrale du site de l'Université de Toulouse II-Le Mirail bénéficie de deux modes de financement : deux Contrats de Projets État-Région (CPER) et un contrat de partenariat public-privé (PPP).

1 - Les Contrats de Projets État-Région (CPER)

a) CPER 2000-2006 (46 M€)

Le CPER 2000-2006 a financé la construction de la Fabrique, de la 1^{re} tranche de l'UFR de Langues, Littératures et Civilisations Étrangères et l'Université ouverte.

■ La Fabrique

Unique en Europe, La Fabrique est le premier site universitaire de cette ampleur dédié aux arts contemporains. Résolument tournée vers la ville de Toulouse et ses quartiers, La Fabrique est au carrefour des disciplines artistiques, réunissant à la fois la formation, la création et la diffusion. Financé par le CPER 2000-2006 à hauteur de 7,3 M€ dont 5,06 M€ par le Grand Toulouse (maître d'ouvrage) et 2,23 M€ par l'État, le bâtiment est né de l'imagination du cabinet d'architectes Gouwy Grima Rames, assisté du bureau d'études Beterem.

■ La 1^{re} tranche de l'UFR de Langues, Littératures et Civilisations Étrangères

Les 7 000 m² de la 1^{re} tranche de l'UFR LLCE accueillent l'administration de l'UFR, le département Langues Étrangères Appliquées et le Centre de Traduction, Interprétation et Médiation linguistique (CETIM). Elle compte également un amphithéâtre de 200 places équipé de cabines de traduction, un espace multimédia d'auto-apprentissage en langues, des salles de cours équipées en multimédia, des laboratoires de langues et une salle de danse. Sous maîtrise d'ouvrage de la Région Midi-Pyrénées, la construction de cet équipement représente un coût total de 18 M€ dont 12,3 M€ financés par la Région et 5,7 M€ par l'État.

■ L'Université ouverte

Ce bâtiment d'une surface de 4 500 m² abritera plusieurs entités dont les services de la formation à tous les âges de la vie et de l'enseignement à distance. Le concours de maîtrise d'œuvre a été lancé à l'automne 2011, et les travaux démarreront en 2012. La livraison du bâtiment est attendue pour 2014. Ce chantier, sous maîtrise d'ouvrage du Conseil général de la Haute-Garonne, correspond à un investissement de 21,64 M€ (dont 0,82 M€ financés par la Région, 4,38 M€ par l'État, 11,33 M€ par le département et 5,09 M€ par le Grand Toulouse).

CHAPITRE III

LES PRINCIPAUX MODES DE FINANCEMENT DE LA RECONSTRUCTION



Futur Restaurant universitaire

b) CPER 2007-2013 (70 M€)

Le CPER 2007-2013 finance la construction de la 2nde tranche de l'UFR de Langues, Littératures et Civilisations Étrangères, le Restaurant universitaire, l'UFR de Psychologie et six amphithéâtres.

■ La 2nde tranche de l'UFR de Langues, Littératures et Civilisations Étrangères

Ce bâtiment de 8 000 m², sous maîtrise d'œuvre de l'Atelier d'Architecture du Prieuré et de l'agence Hirsch & Zavagno Architectes, s'inscrit dans une logique de développement durable avec un investissement de 400 000 € dans une toiture photovoltaïque et la mise en place d'un système de récupération des eaux de pluie pour l'alimentation du réseau wc. D'un coût total de 25,2 M€, il est financé par l'État (4,2 M€) et la Région Midi-Pyrénées (21 M€), maître d'ouvrage.

■ Le Restaurant universitaire

Bâtiment clair, convivial, écologique, disposant d'une surface totale de plus de 3 800 m², le nouveau restaurant universitaire, imaginé par l'Agence d'architectes Atelier 13-Loupiac, sera livré à l'automne 2012, et ouvrira ses portes au public en janvier 2013 pour une offre de services de restauration étendue et renouvelée. Le restaurant universitaire est construit sous maîtrise d'ouvrage de la Région Midi-Pyrénées. D'un coût total de 14 M€, il est financé par le CPER 2007-2013 à hauteur de 13,6 M€ (Région 6 M€, État 4,533 M€, Conseil général de la Haute-Garonne 3,067 M€) et par le CNOUS (0,4 M€).

■ L'UFR de Psychologie et six amphithéâtres

Sous la maîtrise d'ouvrage de la Région Midi-Pyrénées, la Sem Oppidea (maître d'ouvrage délégué de la Région Midi-Pyrénées) a lancé le concours de maîtrise d'œuvre pour la reconstruction de l'UFR de Psychologie et la construction de six amphithéâtres mutualisés à l'échelle de l'ensemble du site. Le projet porte sur 8 700 m² de surface utile (7 300 m² pour l'UFR et 1 400 m² pour les amphithéâtres). Le montant total des travaux est estimé à 35,7 M€ (Région 22,6 M€, État 13,1 M€). La livraison est prévue en 2015.

CHAPITRE III

LES PRINCIPAUX MODES DE FINANCEMENT DE LA RECONSTRUCTION



2 - L'Opération campus

L'Université de Toulouse a été sélectionnée avec 11 autres grandes universités françaises pour bénéficier de l'Opération campus. Lancée en février 2008 par Valérie Pécresse, ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, l'Opération campus a pour ambition de rénover les universités françaises et de renforcer leur attractivité auprès des étudiants, des enseignants et des chercheurs, en France comme à l'étranger. Les universités sélectionnées bénéficient d'une manne financière exceptionnelle. Ce déblocage de fonds substantiels de la part de l'État doit permettre aux universités de régler l'urgence immobilière. Il s'agit de construire ou de rénover les locaux universitaires et d'offrir d'excellentes conditions d'accueil et de travail aux étudiants et aux personnels. Pour autant, l'Opération campus ne se limite pas aux programmes immobiliers. Elle s'attache aussi à valoriser le projet pédagogique et scientifique des universités, ainsi que leur contribution à la vie économique et sociale.

■ Les quatre grands critères de sélection

- L'ambition pédagogique et scientifique du projet jugée à l'aune des standards internationaux.
- L'urgence de la situation immobilière.
- Le développement d'une vie universitaire adaptée à l'ensemble de la communauté, facilitant les échanges et les activités extra-universitaires.
- Le caractère structurant et innovant du projet pour le territoire.

■ Toulouse Campus, le projet de l'Université de Toulouse

Le projet Toulouse Campus vise à positionner l'Université de Toulouse parmi les meilleures en Europe et les premières dans le monde pour l'avancée et la transmission des connaissances, tout en contribuant activement à la vie sociale et économique de son territoire. Ce projet est fondé sur l'association formation-recherche-valorisation. Il répond à deux grandes ambitions visant à confirmer Toulouse comme un pôle d'excellence scientifique et technologique, et comme une ville universitaire internationale.

Le projet Toulouse Campus s'articule autour de deux projets principaux : la mise aux standards internationaux des sites universitaires et une meilleure intégration dans la cité, notamment par l'amélioration de la vie étudiante et le renforcement des liens économiques.

■ 175 M€ pour la reconstruction de l'université du Mirail

Une dotation en capital de 350 M€ est allouée au PRES de Toulouse pour réaliser la rénovation du campus Grand Sud Est (Aerospace Campus, Rangueil et le Pôle Agrobiosciences) et la création du Quartier des Sciences en centre-ville.

Par ailleurs, l'État accorde à l'Université de Toulouse II-Le Mirail 175 M€ sur crédits budgétaires pour réaménager les espaces intérieurs (52 000 m²) et extérieurs, et ainsi achever la restructuration de l'intégralité du campus. Il prévoit d'ajouter une enveloppe financière à peu près équivalente pour le gros entretien, les réparations et la maintenance pendant toute la durée du contrat, c'est-à-dire entre 20 et 25 ans. L'État va donc verser annuellement un loyer qui vient rembourser les frais de financement, d'investissement, de construction, de gros entretien, de réparations et de maintenance.

CHAPITRE III

LES PRINCIPAUX MODES DE FINANCEMENT DE LA RECONSTRUCTION



a) L'Opération campus : le partenariat public-privé

Pour financer la reconstruction-réhabilitation intégrale du site universitaire du Mirail, l'État a choisi de recourir à un contrat de partenariat public-privé (PPP), c'est-à-dire à un dispositif qui permet de confier à un partenaire privé le financement, la construction, le gros entretien, les réparations et

la maintenance du site principal de l'Université de Toulouse II-Le Mirail. En contrepartie, le partenaire privé est rémunéré pendant environ 25 ans sous forme de loyers financés par le budget du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. À la fin du contrat, le partenaire remet les bâtiments à l'État. Durant toute cette période, l'université reste affectataire de ses locaux.

■ Un contrat global

Procédure complexe et encore inédite pour les universités françaises (les hôpitaux et d'autres établissements publics ou administratifs en ont en revanche déjà bénéficié), le PPP est une solution particulièrement intéressante pour les universités, et notamment pour l'Université de Toulouse II-Le Mirail. Il prend en compte non seulement l'investissement et la construction mais aussi la maintenance et le gros entretien, ce dont l'université a besoin sur le long terme.

■ Les avantages du PPP

Le PPP permet :

- **La maîtrise du projet pour l'université** : elle est décisionnaire pour les choix d'aménagement, d'équipement et de maîtrise d'œuvre.
- **Une accélération des projets** : une procédure en contrat de partenariat bien conduite peut permettre de gagner un à deux ans par rapport aux délais de la maîtrise d'ouvrage publique traditionnelle.
- **La sécurisation des coûts et des délais de réalisation** : l'université a un seul interlocuteur, le titulaire du contrat de partenariat qui s'engage sur un résultat.
- **Une optimisation du coût global des projets** : la prise en compte des coûts d'entretien et de maintenance conduit à une optimisation de la conception et assure une vision claire des engagements dans la durée.
- **La prise en compte du développement durable** : contrat de long terme, le contrat de partenariat est un outil naturellement adapté à cette préoccupation croissante.
- **Le paiement étalé** : le contrat de partenariat permet d'alléger l'impact immédiat sur la charge d'investissement du budget de l'État.
- **La gestion efficiente du patrimoine** livré en bon état à la fin du contrat, grâce à un engagement de performance et une maintenance contractualisée.

CHAPITRE III

LES PRINCIPAUX MODES DE FINANCEMENT DE LA RECONSTRUCTION

b) Vrai/faux ?

Les idées reçues sur le PPP

- **Avec le PPP, les aménagements seront de meilleure qualité. Vrai !**

Et pour cause ! Le constructeur va nécessairement s'attacher à livrer des bâtiments de parfaite qualité puisque c'est lui qui va devoir les entretenir pendant des années. S'il y a malfaçon, c'est à lui de l'assumer et non pas à l'université comme c'est le cas dans le cadre d'une maîtrise d'ouvrage classique (loi MOP). À l'issue du contrat, les bâtiments doivent être livrés en parfait état à leur propriétaire, le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

- **C'est l'université qui finance les loyers. Faux !**

C'est l'État qui finance. Mais il faut avouer que la procédure peut prêter à confusion car l'État verse le loyer à l'université qui le reverse ensuite à son partenaire privé. Pour éviter à l'université tout problème comptable, le montant du loyer est isolé du reste du budget et ne peut donc engager aucun autre crédit prévu pour une dépense de nature différente. Pour formaliser ces principes, une convention entre le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et l'université a été signée en juillet 2011.

- **C'est l'université qui décide des aménagements. Vrai !**

L'université est la personne publique qui choisit la meilleure des propositions parmi celles des quatre groupements d'entreprises candidats à sa reconstruction. Si, dans le cadre d'une maîtrise d'ouvrage classique qui compte plusieurs instances décisionnaires, l'université n'est pas totalement libre de choisir les modalités d'aménagement, elle est en revanche la seule décisionnaire dans le cadre du PPP.

- **Avec le PPP, ça coûte plus cher. Faux !**

Le contrat de partenariat inclut des coûts qui ne sont pas comptés dans le cadre d'une maîtrise d'ouvrage classique. Et ces coûts (de maintenance, gros entretien, renouvellement) peuvent être très élevés. En général, on estime que le coût d'entretien-exploitation-maintenance sur 10 ans d'un bâtiment équivaut au coût de sa construction. Anticiper ces coûts permet donc de disposer d'une vraie visibilité sur l'avenir. Mieux, on peut alors espérer réaliser entre 15 et 20 % d'économies.

- **Le contrat de partenariat permet d'optimiser le projet de construction. Vrai !**

Par le biais du dialogue compétitif prévu dans le contrat de partenariat, l'université va pouvoir demander aux entreprises candidates à sa reconstruction d'affiner leur proposition et de revoir leur copie jusqu'à ce qu'elles trouvent les solutions qui conviennent aux exigences des groupes de travail de l'université.

- **L'université passe aux mains du privé. Faux !**

Les terrains et les bâtiments de l'université sont et resteront une propriété publique. Si l'État, effectivement, délègue la mission de construction des bâtiments de l'université, les missions de service public d'enseignement et de recherche ne sont en revanche absolument pas déléguées.

- **Le PPP aggrave l'endettement de l'État. Vrai et Faux !**

Pour reconstruire l'université du Mirail, l'État doit mobiliser des financements importants (175 M€). Néanmoins, afin de limiter son endettement, il a choisi d'étaler sur 25 ans l'impact de l'opération sur les finances publiques.

- **Le PPP aménage également les espaces extérieurs publics. Vrai !**

Jusqu'à présent, la maîtrise d'ouvrage classique ne prend pas en compte le traitement paysager autour du bâtiment. Le PPP en revanche prévoit l'aménagement des espaces extérieurs publics qui font le lien entre les bâtiments et créent un esprit de quartier.

- **L'université va externaliser des emplois. Faux !**

Le PPP n'engendrera aucun licenciement mais favorisera la mobilité professionnelle. Mieux, il permettra de faire évoluer les métiers vers des fonctions d'encadrement et d'expertise. L'Université de Toulouse II-Le Mirail externalise actuellement 60 % du volume des prestations d'entretien, de maintenance et petits travaux, et compte bien ne pas dépasser ce chiffre.

- **En 2041, le site de l'Université de Toulouse II-Le Mirail sera en excellent état. Vrai !**

Très bien entourée par les assistants à personne publique, par les services de l'État et par le PRES, l'équipe projet de l'université a su élaborer un cahier des charges tel que le partenaire privé laissera à la fin du contrat un site en parfait état, compte tenu des pénalités lourdes qui lui seraient infligées dans le cas contraire.

CHAPITRE III

LES PRINCIPAUX MODES DE FINANCEMENT DE LA RECONSTRUCTION



c) L'Opération campus : le dialogue compétitif

Le 14 juin 2011, le Conseil d'administration de l'Université de Toulouse II-Le Mirail a autorisé son Président à engager le dialogue compétitif avec les quatre groupements d'entreprises candidats à la troisième opération de reconstruction du site universitaire du Mirail.

Cette décision s'inscrit dans le cadre de l'Opération campus qui prévoit pour l'Université de Toulouse II-Le Mirail en complément des opérations de Contrat de Projets État-Région déjà engagées, un investissement de l'État de 175 M€. Tout cela permettra d'aboutir d'ici début 2016 à la reconstruction-réhabilitation intégrale du site universitaire.

■ Engagement des discussions avec les quatre groupements candidats

Suite à l'avis d'appel public à concurrence lancé le 11 mars 2011 pour la reconstruction de son site principal, l'Université de

Toulouse II-Le Mirail, maître d'ouvrage du projet, a retenu les dossiers de quatre groupements respectivement conduits par DV Construction, Icade, Meridiam et Vinci qui se sont portés candidats pour le financement, la conception, la construction, le gros entretien, les réparations et la maintenance des bâtiments. Le dialogue compétitif qui s'est engagé avec chacun d'entre eux pendant un an va permettre d'étudier et d'améliorer les propositions des groupements pour désigner en juin 2012 le lauréat du contrat de partenariat.

■ Le résultat de validations successives

Le 6 juin 2011, la Commission de choix regroupant des représentants de l'université, de l'État, des collectivités territoriales, de la Direction générale de la concurrence de la consommation et de la répression des fraudes et de la Direction régionale des finances publiques se réunissait pour expertiser les quatre candidatures et valider la poursuite du projet. Le 10 juin 2011, un comité interministériel de suivi, réuni à l'initiative du responsable du service « Grands projets immobiliers » au ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, donnait également un avis favorable à la poursuite du processus.

■ Seconde étape de la concertation

Après la concertation des forces vives et des composantes de l'université en 2010 afin d'établir le programme fonctionnel de ce projet de reconstruction-réhabilitation nécessaire au lancement de l'avis d'appel à concurrence, l'université mobilise de nouveau ses acteurs au sein de groupes de travail représentant l'ensemble des composantes de l'université, et réunis autour de thématiques spécifiques et transversales (UFR, vie étudiante, recherche, espaces publics, sûreté, maintenance, etc.). Ces groupes de travail expertiseront les propositions des groupements d'entreprises et nourriront les échanges au sein de la procédure de dialogue compétitif de juin 2011 à juin 2012.

■ Les différentes étapes du dialogue compétitif

- 15 juin 2011 : début du dialogue compétitif et envoi du dossier de consultation des entreprises (DCE) aux quatre candidats.
- Fin août 2011 : les candidats présentent une première esquisse architecturale du projet.
- Septembre 2011 : l'université échange avec les candidats sur l'architecture et l'urbanisme.
- Novembre 2011 : réception des propositions initiales définitives.
- De novembre 2011 à janvier 2012 : l'université échange avec les candidats sur les enjeux juridiques, financiers, de fonctionnalité, d'architecture, d'urbanisme et de maintenance.
- Avril 2012 : réception des propositions finales.
- Juin 2012 : la Commission de choix se réunit pour désigner le candidat lauréat.
- Septembre 2012 : signature du contrat de partenariat.

CHAPITRE III

LES PRINCIPAUX MODES DE FINANCEMENT DE LA RECONSTRUCTION



d) Les chantiers

■ Objectif : minimiser les nuisances et l'impact sur l'environnement

La reconstruction-réhabilitation de l'Université de Toulouse II-Le Mirail se fera en site occupé, c'est-à-dire que le fonctionnement de l'université sera maintenu pendant les travaux. Pour ne pas perturber outre mesure les étudiants, les enseignants-chercheurs et le personnel administratif et technique de l'université, des

mesures ont été mises en œuvre afin de minimiser l'impact du chantier. Les nuisances seront limitées. Les déplacements des usagers d'un bâtiment à un autre seront réduits au minimum par un phasage optimisé. Un espace d'information dédié à l'actualité des chantiers est installé à la Fabrique.

Par ailleurs, comme les travaux de reconstruction s'inscrivent dans une démarche globale de qualité environnementale, ils s'accompagnent de la mise en œuvre d'un chantier « propre », c'est-à-dire d'un chantier qui optimise la gestion des déchets et minimise les nuisances, les pollutions, ainsi que les consommations en eau et en énergie.

■ Programmes prévus dans le cadre du contrat de partenariat public-privé

- L'UFR d'Histoire, Arts et Archéologie (HAA).
- L'UFR Sciences, Espaces, Sociétés (SES).
- L'UFR de Lettres, Philosophie et Musique (LPM).
- La reconstruction du Pavillon de la Recherche.
- La création du Pôle Archéosciences – Maison de l'Archéologie.
- La gouvernance.
- Les locaux communs : accueil général, vie associative et syndicale, Direction du système d'information, médecine préventive et service de santé au travail des personnels, activités sportives y compris le terrain multisport situé au nord (tir à l'arc, musculation, sports de combat).
- La rénovation et l'isolement des galeries techniques en infrastructure.
- La démolition des bâtiments selon le scénario préconisé dans le schéma directeur.
- Le traitement des espaces extérieurs inclus dans le périmètre, dont le stationnement.

CHAPITRE IV

LES DATES CLÉS DU SITE PRINCIPAL DE L'UNIVERSITÉ DE TOULOUSE II-LE MIRAIL

- **1964** > Conception du site universitaire du Mirail.
- **1971** > Livraison d'un site incomplet, capable d'accueillir moins de 10 000 étudiants et présentant des dysfonctionnements majeurs. Très vite, le site se dégrade.
- **1990** > Le Plan d'urgence finance la construction de l'Arche (inaugurée en 1992) et des Pétales 1 et 2 (inaugurées en 1990 et 1991).
- **1994** > Le CPER 1994-1999 finance le Plan Université 2000 : construction de l'UFR d'Histoire, de la Maison de la Recherche et de la 1^{re} tranche de la Bibliothèque Universitaire Centrale (inaugurée en 2002).
- **1999** > Schéma de service collectif, premiers éléments de réflexion sur la reconstruction.
- **2000** > Le CPER 2000-2006 finance la construction de la Fabrique, de l'Université ouverte, de la 1^{re} tranche de l'UFR de Langues, Littératures et Civilisations Étrangères, du 1^{er} équipement de la 1^{re} tranche de la BUC, et la 2nde tranche de la BUC (inaugurée en 2004).
> L'État valide le projet de démolition-reconstruction intégrale du site.
- **2001** > L'explosion de l'usine AZF affecte gravement le fonctionnement de l'université.
> Mobilisation de la communauté universitaire autour du projet de reconstruction et élaboration du 1^{er} schéma directeur avec la participation du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.
- **2003** > Validation du 1^{er} schéma directeur.
- **2007** > Engagement du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche pour encourager une démarche dans la perspective d'un partenariat public-privé (PPP).
> Délibération du Conseil d'administration pour engager les études en vue du PPP.
> Le CPER 2007-2013 finance la construction de la 2nde tranche de l'UFR de Langues, Littératures et Civilisations Étrangères, du Restaurant universitaire, de l'UFR de Psychologie et de 6 amphithéâtres.
> Réactivation des groupes de projet en vue de la reconstruction intégrale du site.
- **2009** > Livraison de la 1^{re} tranche de l'UFR de Langues, Littératures et Civilisations Étrangères et de la Fabrique.
- **2010** > Validation du schéma directeur définitif.
> Choix des Assistants à Personnes Publiques (APP), c'est-à-dire des conseils qui accompagnent l'université dans sa reconstruction.
> Concertation et définition du programme fonctionnel.
> Validation du pré-programme.
- **2011** > Validation du projet d'établissement 2011-2015.
> Début du dialogue compétitif entre l'université et les groupements d'entreprises candidats à sa reconstruction.
> La concertation reprend autour des thématiques : HAA, SES, LPM, recherche, Archéosciences, gouvernance, accueil/vie étudiante/sports, DSI, SIMPPS/SSTP, technique/exploitation/maintenance/HQE, développement durable/espaces extérieurs/intégration urbaine/architecture, financier/juridique.
- **2012** > Fin du dialogue compétitif et signature du contrat de partenariat avec le groupement d'entreprises choisi pour la reconstruction.
> Livraison de la seconde tranche de l'UFR de Langues, Littératures et Civilisations Étrangères.
- **2013** > Livraison du Restaurant universitaire.
- **2014** > Livraison de l'Université ouverte.
- **2015** > Livraison de l'UFR de Psychologie, de 6 amphithéâtres, livraison de l'UFR Sciences, Espaces, Sociétés (SES), de l'UFR Histoire, Arts et Archéologie (HAA), du Pavillon de la recherche et du Pôle Archéosciences, de l'UFR Lettres, Philosophie, Musique (LPM), des espaces communs (sports), de la gouvernance et aménagement des espaces extérieurs.
- **2016** > Le site de l'Université de Toulouse II-Le Mirail est entièrement reconstruit.



UNIVERSITÉ
DE TOULOUSE
LE MIRAIL



Université de Toulouse II-Le Mirail
5 allées Antonio-Machado - 31058 TOULOUSE Cedex 9
Téléphone : 05 61 50 42 50 - Télécopie : 05 61 50 42 09
lareconstruction.univ-tlse2.fr